CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	0210 ADMINISTRATION DES FINANCES ET CONTRIBUTIONS	0210.3010.00	Personnel des finances et contributions	CHF 341 300.00	CHF 333 200.00	- CHF 8 100.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	0220 SERVICES GENERAUX	0220.3010.00	Personnel administratif des services généraux	CHF 324 700.00	CHF 317 500.00	- CHF 7 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	0290 IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	0290.3010.00	Personnel de l'entretien du bâtiment administratif	CHF 93 400.00	CHF 91 300.00	- CHF 2 100.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	1110 POLICE	1110.3010.00	Personnel service de police	CHF 343 500.00	CHF 335 400.00	- CHF 8 100.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	1400 QUESTIONS JURIDIQUES	1400.3010.00	Personnel administratif du cadastre	CHF 59 300.00	CHF 57 900.00	- CHF 1 400.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	1400 QUESTIONS JURIDIQUES	1400.3010.01	Personnel administratif du contrôle des habitants	CHF 94 200.00	CHF 92 000.00	- CHF 2 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	1500 SERVICE DU FEU	1500.3010.01	Personnel administratif de la sécurité	CHF 122 100.00	CHF 119 200.00	- CHF 2 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Non liée	2120 DEGRE PRIMAIRE	2120.3010.03	Personnel enseignant rythmique	CHF 80 500.00	CHF 73 400.00	- CHF 7 100.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Finalement, comme mentionné dans la question n° 38, le secrétaire municipal dans sa réponse concède « une certaine confusion entre classe d'expérience et classe de salaire. Il sera tenu compte du salaire 2026. »

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	2170 BÂTIMENTS SCOLAIRES	2170.3010.00	Personnel entretien école primaire	CHF 315 800.00	CHF 308 400.00	- CHF 7 400.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	2910 ADMINISTRATION	2910.3010.00	Secrétariat des écoles	CHF 38 700.00	CHF 37 800.00	- CHF 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	2910 ADMINISTRATION	2910.3010.01	Direction d'école	CHF 137 600.00	CHF 134 400.00	- CHF 3 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Non liée	3210 BIBLIOTHEQUES	3210.3010.00	Personnel de la bibliothèque	CHF 138 700.00	CHF 135 500.00	- CHF 3 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	3410 SPORTS	3410.3010.00	Personnel technique/maintenance	CHF 137 900.00	CHF 134 700.00	- CHF 3 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Non liée	5440 ANIMATION ET JEUNESSE	5440.3010.00	Animation socio-culturelle	CHF 115 800.00	CHF 111 900.00	- CHF 3 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5450 CRECHES ET GARDERIES	5450.3010.00	Personnel de nettoyage	CHF 51 700.00	CHF 50 500.00	- CHF 1 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5451 LE NID	5451.3010.00	Personnel crèche Le Nid	CHF 710 500.00	CHF 694 000.00	- CHF 16 500.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5452 L'ESCALE	5452.3010.00	Personnel UAPE L'Escale	CHF 502 900.00	CHF 491 400.00	- CHF 11 500.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5453 LA CIGOGNE	5453.3010.00	Personnel nurserie La Cigogne	CHF 315 000.00	CHF 307 700.00	- CHF 7 300.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5720 AIDE ECONOMIQUE	5720.3010.00	Personnel administratif	CHF 37 700.00	CHF 36 800.00	- CHF 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5790 AIDE SOCIALE	5790.3010.00	Personnel administratif et d'exploitation	CHF 42 900.00	CHF 42 100.00	- CHF 800.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	6150 ROUTES COMMUNALES	6150.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 634 000.00	CHF 619 100.00	- CHF 14 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	6170 CENTRE D'ENTRETIEN	6170.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 141 800.00	CHF 138 500.00	- CHF 3 300.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	7100 APPROVISIONNEMENT EN EAU	7100.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 50 400.00	CHF 49 200.00	- CHF 1 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	7300 GESTION DES DECHETS	7300.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 71 000.00	CHF 69 300.00	- CHF 1 700.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	7410 CORRECTIONS DE COURS D'EAU	7410.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 60 600.00	CHF 59 200.00	- CHF 1 400.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	7900 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7900.3010.00	Personnel administratif	CHF 258 500.00	CHF 252 600.00	- CHF 5 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	8190 IRRIGATION	8190.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 88 300.00	CHF 86 300.00	- CHF 2 000.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	9630 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	9630.3010.00	Personnel d'exploitation et conciergerie	CHF 43 900.00	CHF 42 900.00	- CHF 1 000.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET